

De 13/12/42

Ruhengeri



4899

Monsieur Morelaij,

Suite à v^e lettre concernant la traite des
écravés, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai
retourné la fiche de renseignements directement à
Londres, Galon Square, comme il était indiqué sur la
fiche -

Je vous prie d'agréer, Monsieur Morelaij, l'expression
de mes sentiments très distingués.

Philippe Rose
Colon.
Ruhengeri. - Kinigi

ÉDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 989 /Z.

OBJET:
Croix des évadés.

Ruhengeri le 13 décembre I.

Monsieur Rops,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir la fiche de renseignements pour attribution de la Croix des Evadés, cette fiche nous est réclamée par les Autorités Supérieures.

Veuillez agréer, Monsieur Rops, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Poste, Morchaing A.A.

Y

Monsieur Rops,
Capitaine de réserve à Kinigi.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
Service du Secrétariat.

Usumbura, le 25 août 1944.-

N° 4455 / SEC.

OBJET:

Croix des Evadés.-

817/2
26/9/44

Monsieur l'Administrateur Territorial, (tous)

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par Arrêté Loi en date du 25 février 1944, il est institué une décoration dénommée "Croix des Evadés".

Cette décoration peut être accordée aux personnes qui se sont évadées du Pays occupé ou d'Allemagne, et sous certaines conditions.

Je vous prie de vouloir bien en informer vos ressortissants et me faire parvenir la liste des noms des intéressés.

Un questionnaire leur sera ensuite envoyé par mes soins.

Le Vice-Gouverneur Général, E. JUNGERS,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

A Monsieur l'Administrateur Territorial
de A à A

R U H E N G E R I .-